

République du Sénégal
.....
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
.....
Agence Nationale de la Statistique
et de la Démographie (ANSD)
.....

**PROJET DE
FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉLABORATION DU SCHEMA
DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE DU SENEGAL (SDS)**

La feuille de route, les termes de référence des sous-comités et les termes de référence des consultants nationaux doivent recevoir l'approbation formelle du Conseil National de la Statistique qui se réunira dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2006.

12 septembre 2006

SOMMAIRE

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE	3
Contexte politique et évolution récente.....	3
Réforme du Système Statistique National.....	3
II. NECESSITE D’UN SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE (SDS)	4
Objectif de la feuille de route.....	4
III. SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE ET AGENDA DE DEVELOPPEMENT	4
IV. VUE D’ENSEMBLE DU PROCESSUS ET RESULTATS ATTENDUS	5
V. MODE GENERAL D’ORGANISATION	5
Cadre institutionnel	5
Dispositif organisationnel	6
VI. REPARTITION DES ROLES ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS	8
VII. ACTIVITES	8
VIII. BUDGET MOYENS ET SOURCES DE CONTRIBUTION	11
IX. CALENDRIER PREVISIONNEL	13
X. ANNEXES	14

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Contexte politique et évolution récente

La stabilité politique et institutionnelle dont jouit le Sénégal depuis plusieurs décennies a largement contribué à instaurer un système démocratique et un Etat de droit. Le processus d'approfondissement de la démocratie et du fonctionnement de l'Etat de droit a conduit, au début des années 2000, le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG). L'objectif global poursuivi à travers ce programme est « l'amélioration durable de la gouvernance au Sénégal au service des objectifs de développement socio-économique et de lutte contre la pauvreté ».

Parallèlement à la mise en œuvre du PNBG, le Sénégal s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires au développement, à relever le défi de la réduction de la pauvreté, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. C'est ainsi qu'un premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) a été mis en œuvre sur la période 2001-2005 et qu'un deuxième DSRP qui couvre la période 2006-2010 a été validé lors d'un atelier national au mois de juillet 2006.

De manière générale, les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et stratégies de développement économique et social ont été l'occasion, pour le Sénégal, d'expérimenter une approche participative qui implique tous les acteurs du développement. Cette expérience, qui a été un succès, a répondu aux exigences démocratiques de transparence et de participation des populations.

Pour accompagner cette dynamique de concertation entre les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du développement, la disponibilité d'informations statistiques fiables, pertinentes et à jour est incontournable pour, d'une part suivre et évaluer les politiques publiques, et d'autre part nourrir le débat démocratique. C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics ont décidé de réformer en profondeur le Système statistique national pour l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours.

Réforme du Système statistique national

Plusieurs étapes ont déjà été franchies dans le cadre de la réforme du Système statistique national. C'est ainsi qu'un nouveau cadre institutionnel a été défini par la loi n° 2004-21 portant organisation des activités statistiques. Cette loi a été votée par l'Assemblée nationale le 6 juillet 2004 et promulguée par le Président de la République le 21 juillet 2004.

A son article 17, la loi mentionne, parmi les composantes du Système statistique national, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)¹ du Sénégal et le Conseil National de la Statistique². L'ANSD, qui constitue le noyau du nouveau système statistique, est une structure dotée de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion. Outre son rôle de principal producteur de statistiques officielles, l'Agence sera au centre du dispositif de coordination du système.

¹ L'ANSD remplace la Direction de la Prévision et de la Statistique dont les activités dans le domaine de la prévision économique ont été confiées à une nouvelle Direction au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.

² Le CNS devient le nouvel organe d'orientation et de coordination de l'ensemble du Système statistique national.

Le décret relatif à l'Agence et le décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique (CNS) et du Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) ont été signés le 23 mai 2005. Les travaux de mise en place de l'Agence, qui intégrera en son sein une école nationale de statistique ont commencé au début de l'année 2006 avec la nomination des membres du Conseil d'Orientation et celle du Directeur Général. Ils devraient s'achever au cours du deuxième semestre 2006.

Sur le plan technique, la réforme inclut un volet relatif à l'élaboration d'un Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal (SDS). A cet effet, une ébauche de Schéma Directeur a été élaborée en 2004.

II. NECESSITE D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE (SDS)

A l'instar du développement économique et social d'un pays, le développement du Système statistique national est un processus complexe qui s'intègre nécessairement dans la durée. Pour cette raison, il a besoin d'un cadre stratégique de référence qui définit une vision, des objectifs et des plans d'actions pluriannuels. Le SDS constitue ce cadre de référence.

Objectif de la feuille de route

La présente feuille de route, élaborée avec l'appui technique du Consortium PARIS21, constitue la première étape de l'élaboration du SDS proprement dit. L'objectif de la feuille de route est de décrire le processus d'élaboration et d'adoption du SDS. La feuille de route en définit le cadre institutionnel et le dispositif organisationnel, les activités à mener, le chronogramme, les moyens à mobiliser et les produits attendus.

III. SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE ET AGENDA DE DEVELOPPEMENT

L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2002-2005) a révélé certaines faiblesses du Système statistique national qui peuvent être ainsi résumées : cadre institutionnel inadéquat, absence de coordination et de programmation des activités statistiques, production statistique insuffisamment adaptée à la demande et relativement peu utilisée, faiblesse des ressources humaines et des moyens matériels et financiers.

L'objectif global du SDS est de relever le défi que constitue la mise à la disposition des décideurs et utilisateurs d'une information statistique de qualité, pertinente, complète, produite conformément aux standards internationaux et diffusée dans des délais compatibles avec une utilisation efficace en vue de la prise de décisions.

Ainsi, le SDS doit contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'impact des stratégies et politiques de développement économique et social et notamment de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans cette perspective, le calendrier d'élaboration et de mise à jour du SDS doit être cohérent avec celui de la mise à jour du DSRP.

Le deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté du Sénégal (DSRP2) couvre la période de six ans allant de 2006 à 2010 inclus. Le premier Schéma Directeur de la Statistique du pays (SDS1) pourrait couvrir les six années 2008 à 2013. Ainsi, la fin du DSRP2 coïnciderait avec le milieu de la période couverte par le SDS1. Un tel dispositif permettrait de tenir compte, dans l'élaboration en 2006 du SDS1, des besoins en information statistique du DSRP2 et, dans la mise à jour à mi-parcours en 2010 du SDS1, d'intégrer les besoins en information statistique du DSRP3 qui sera en cours d'élaboration à cette date.

IV. VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS ET RESULTATS ATTENDUS

Le processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique repose sur les principes recommandés par le Consortium PARIS21. Ces principes peuvent être résumés comme suit :

- couverture de l'ensemble du Système statistique national ;
- caractère participatif et transparent du processus ;
- intégration aux processus nationaux de prise de décision ;
- implication des partenaires au développement dès le début du processus ;
- processus conduit par étapes et prévoyant pour chacune une validation par l'autorité compétente (cf. point V. ci-dessous et notamment les prérogatives du maître d'ouvrage).

Les différentes étapes prévues sont les suivantes :

- Etape 1 : Activités préliminaires
- Etape 2 : Diagnostic du Système statistique national
- Etape 3 : Vision et Stratégies
- Etape 4 : Elaboration des plans d'action.
- Etape 5 : Mise en œuvre du SDS.

Au terme du processus de mise en œuvre de la feuille de route, le résultat attendu sera un Schéma Directeur de la Statistique adopté par le Conseil des Ministres. Ce SDS comportera une stratégie de financement, ce qui devrait faciliter sa mise en œuvre. Les produits obtenus à l'issue des différentes étapes du processus seront des études et des rapports dûment validés par les autorités compétentes comme les rapports portant sur le diagnostic du Système statistique national, les stratégies et les plans d'action.

V. MODE GENERAL D'ORGANISATION

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel proposé pour superviser l'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) repose sur la distinction entre un maître d'ouvrage, un maître d'ouvrage délégué et un maître d'œuvre.

En tant qu'organe qui décide en dernière instance, le maître d'ouvrage est le Gouvernement du Sénégal à travers le Conseil National de la Statistique. Le maître d'ouvrage délégué est le Comité Technique des Programmes Statistiques (CTPS) qui sera érigé en un Comité de pilotage par son élargissement aux représentants des autres parties prenantes du Système statistique national, notamment les utilisateurs de statistiques officielles. Le maître d'œuvre

est l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) appuyée par un Secrétariat Technique Permanent.

Le Comité Technique des Programmes Statistiques approuve et soumet au Maître d'ouvrage délégué les rapports des différentes étapes du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique.

Le Secrétariat Technique Permanent (STP) regroupe, sous la conduite d'un Coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'ANSD, les rapporteurs des sous-comités sectoriels/thématiques du Comité Technique des Programmes Statistiques, choisis parmi les cadres de l'ANSD, et un représentant de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté.

Le Secrétariat Technique Permanent (STP) est chargé d'organiser les études et travaux techniques nécessaires à l'élaboration du SDS. Il coordonne les activités des sous-comités sectoriels/thématiques du CTPS. Il est installé au sein de l'ANSD. Le Coordonnateur exercera ses activités à plein temps pendant toute la durée de l'élaboration du SDS tandis que les autres membres travailleront à temps partiel.

Le STP sera assisté par un consultant international recruté à cet effet.

Dispositif organisationnel

Il pourrait être structuré autour des six sous-comités sectoriels/thématiques suivants :

Sous-comité 1 : Statistiques démographiques et sociales.

Sous-comité 2 : Statistiques économiques et financières.

Sous-comité 3 : Développement rural, énergie, hydraulique et environnement.

Sous-comité 4 : Traitement des données, archivage, diffusion, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Sous-comité 5 : Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement

Sous-comité 6 : Statistiques régionales, genre et décentralisation.

Les sous-comités devraient être composés de quinze (15) membres, au maximum. Les sous-comités 1 à 3 sont à prédominance sectorielle tandis que les sous-comités 4 à 6 sont plutôt à prédominance thématique. Les sous-comités seront présidés par un responsable d'une structure utilisatrice de statistiques publiques ou par un représentant des utilisateurs. Le secrétariat de chaque sous-comité sera assuré par un cadre de l'ANSD.

Chaque sous-comité produira un rapport à l'issue de chacune des étapes suivantes de l'élaboration du SDS : Diagnostic du Système statistique national ; Vision et stratégies ; Elaboration des programmes d'actions. Des termes de référence pour chaque sous-comité sectoriel /thématique seront élaborés par le Secrétariat Technique Permanent et validés par le Comité Technique des Programmes Statistiques. Un consultant national sera mis à la disposition de chaque sous-comité sectoriel/thématique. Il sera chargé notamment de l'élaboration du diagnostic sectoriel, des stratégies sectorielles et de la préparation des plans d'action sectoriels. Les consultants nationaux travailleront sous la supervision des cadres de l'ANSD qui assureront le secrétariat des différents sous-comités.

Il est prévu d'organiser des ateliers thématiques/sectoriels au niveau national. Ces ateliers permettront aux sous-comités d'élaborer leurs rapports d'étapes. Des ateliers nationaux de restitution seront organisés à la fin des différentes étapes de l'élaboration du SDS.

Deux consultants nationaux seront chargés d'appuyer le sous-comité « Statistiques régionales, genre et décentralisation ». Ils se rendront dans les onze régions administratives du pays pour rencontrer les principales parties prenantes du Système statistique national au niveau régional, notamment les producteurs et utilisateurs de statistiques officielles.

A l'issue de chacune des étapes du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique, le maître d'oeuvre soumettra pour validation au maître d'ouvrage, via le maître d'ouvrage délégué, les rapports examinés assortis de recommandations et de propositions de décisions.

Champs couverts par les groupe thématiques / sectoriels

Le sous-comité en charge des «*Statistiques démographiques et sociales* » traitera les questions relatives à démographie, à la santé, à l'éducation, à la justice, à l'emploi et aux conditions de vie des ménages.

Le sous-comité « *Statistiques économiques et financières* » aura en charge les statistiques dans les domaines suivants : comptabilité nationale, prix, échanges commerciaux, industrie, autres statistiques économiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles.

Le sous-comité « *Développement rural, énergie, hydraulique et environnement* » couvrira l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, la pêche, l'énergie, l'hydraulique et l'environnement.

Le sous-comité « *Traitement, archivage, diffusion des données et NTIC* » mettra à profit les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour proposer de stratégies et plans d'actions dans ces trois domaines.

Le sous-comité « *Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement* » se focalisera sur le cadre institutionnel de la statistique, l'organisation et les ressources humaines du Système statistique national et les stratégies de financement des activités statistiques.

Le sous-comité « *Statistiques régionales, genre et décentralisation* » analysera les besoins en statistiques au niveau local et selon le genre et proposera une stratégie pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'informations statistiques au niveau régional et selon le genre.

Enfin, au moment de la finalisation des plans d'action, le Secrétariat Technique Permanent proposera des mécanismes pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SDS.

VI. REPARTITION DES ROLES ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS

Le Conseil National de la Statistique valide les rapports et propositions qui lui sont soumis par le Comité Technique des Programmes Statistiques à la fin de chacune des étapes du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique. Des communications seront faites en Conseil des Ministres à la fin de chacune des étapes. Les plans d'action devront faire l'objet d'une approbation formelle par le Gouvernement.

Le Comité Technique des Programmes Statistiques, érigé en Comité de pilotage, examine et approuve les rapports, assortis de propositions d'orientations ou de décisions, des différentes étapes du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique.

Sous l'autorité du Directeur Général de l'ANSD, le Secrétariat Technique Permanent coordonne et impulse les travaux des différents sous-comités sectoriels/thématiques et leur apporte son appui en tant que de besoin. Il prépare les projets de documents de synthèse sectoriels/thématiques et le projet de document final du SDS. Il prépare et anime les ateliers nationaux prévus au cours des différentes étapes du processus d'élaboration du SDS.

Le consultant international recruté à cet effet joue le rôle de conseiller technique auprès du Secrétariat Technique Permanent. Il participe à la préparation et à l'animation des ateliers nationaux. Il anime les sessions de formation des membres du STP et des consultants nationaux à la méthodologie d'élaboration du SDS. Enfin, il coordonne l'élaboration du document final du SDS.

Les consultants nationaux assistent les sous-comités sectoriels/thématiques. Ils préparent les rapports sur les diagnostics sectoriels ; la vision et les stratégies ; et les plans d'action.

Chaque sous-comité sectoriel/thématique produira un rapport à l'issue d'un atelier organisé lors de chaque étape de l'élaboration du SDS : Diagnostic ; Vision et stratégies ; Elaboration des plans d'actions.

Les utilisateurs, les producteurs et les partenaires au développement participent activement à toutes les phases du processus d'élaboration du SDS au sein des sous-comités sectoriels/thématiques. En ce qui concerne les partenaires au développement, leur contribution aux travaux du sous-comité « Organisation du Système statistique national, législation, ressources humaines et stratégies de financement » sera particulièrement appréciée.

VII. ACTIVITES

L'élaboration du SDS sera effectuée selon les étapes successives suivantes :

6.1 Etape 1 : Activités préliminaires

Les activités préliminaires consistent à :

- Préparer une communication en Conseil des Ministres sur l'élaboration du SDS
- Mettre en place le dispositif organisationnel : nomination des membres du CTPS organisation des réunions inaugurales du CTPS et du CNS

- Rédiger les termes de références des consultants nationaux et du consultant international³
- Mettre en place les fonds
- Procéder au recrutement du consultant international⁴ et des consultants nationaux
- Organiser un atelier de formation méthodologique à l'attention des consultants nationaux et des membres du Secrétariat Technique Permanent. Cet atelier sera préparé et animé par le consultant international. La méthodologie générale d'élaboration du SDS sera présentée en partant de l'approche PARIS21 de l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Il sera ensuite procédé à la préparation méthodologique de l'étape 1 : « Diagnostic du Système statistique national ».
- Organiser l'atelier national de lancement du processus d'élaboration du SDS.

6.2 Etape 2 : Diagnostic du Système statistique national

L'étape du diagnostic comprend les activités ci-après :

- Faire le diagnostic de chacun des secteurs (exploitation d'études existantes, enquêtes complémentaires, échanges avec tous les acteurs). Ce travail sera confié aux consultants nationaux.
- Procéder à l'examen et à l'adoption par les sous-comités sectoriels/thématiques des rapports des consultants nationaux sur les diagnostics sectoriels. Ces travaux seront faits lors d'ateliers résidentiels.
- Réaliser la synthèse des diagnostics sectoriels et rédiger le projet de rapport « Diagnostic du Système statistique national ». Ce travail sera réalisé par le STP assisté par le consultant international.
- Réunir le Comité Technique des Programmes Statistiques pour examiner le projet de rapport « Diagnostic du Système statistique national ».
- Finaliser le rapport « Diagnostic du Système statistique national » et le transmettre au Conseil National de la Statistique pour validation et décision.
- Organiser la réunion du Conseil National de la Statistique
- Organiser un atelier de formation méthodologique à l'attention des consultants nationaux et des membres du Secrétariat Technique Permanent. Cet atelier sera préparé et animé par le consultant international. Il sera consacré à la préparation méthodologique de l'étape 2 : « Vision et stratégies ».
- Organiser l'atelier national de restitution sur le diagnostic du Système statistique national et de préparation de l'étape 3 : « Vision et Stratégies »
- Préparer une communication en Conseil des Ministres sur les résultats de l'étape 2.

³ Au moment de la rédaction du présent document, le consultant international a déjà été recruté dans le cadre d'un programme d'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD).

⁴ Voir note de bas de page précédente.

-6.3 Etape 3 : Vision et stratégies

Il s'agit, sur la base du diagnostic du Système statistique national (SSN), de :

- Définir la mission de la statistique et une vision du développement du SSN (travail confié au STP assisté par le consultant international).

--Identifier les résultats escomptés à terme (travail confié aux consultants nationaux).

-Etablir des priorités et arrêter des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et d'obtenir les résultats (travail confié aux consultants nationaux).

-Procéder à l'examen et à l'adoption par les sous-comités sectoriels/thématiques des rapports des consultants nationaux sur les stratégies sectorielles. Ces travaux seront faits lors d'ateliers résidentiels.

-Faire la synthèse des travaux des sous-comités sectoriels/thématiques et rédiger le projet de rapport « Vision et Stratégies » (travail confié au STP assisté par le consultant international).

-Réunir le Comité Technique des Programmes Statistiques pour examiner le projet de rapport « Vision et Stratégies ».

-Finaliser le rapport «Vision et stratégies» et le transmettre au Conseil National de la Statistique pour validation et décision.

-Organiser la réunion du Conseil National de la Statistique

-Organiser un atelier de formation méthodologique à l'attention des consultants nationaux et des membres du Secrétariat Technique Permanent. Cet atelier sera préparé et animé par le consultant international. Il sera consacré à la préparation méthodologique de l'étape 3 « Elaboration des plans d'action»

Organiser l'atelier national de restitution sur la vision et les stratégies et de préparation de l'étape 4 « Elaboration des plans d'action ».

-Préparer une communication en Conseil des Ministres sur les résultats de l'étape 3.

6.4 Etape 4 : Elaboration des plans d'actions

Il s'agit de :

- Etablir les projets des plans d'actions sectoriels (travail confié aux consultants nationaux). Chaque plan d'actions couvrira les réformes institutionnelles éventuelles à entreprendre, les ressources humaines à former ou à perfectionner et les opérations statistiques à mener. Le coût des actions retenues devra être chiffré et un calendrier de mise en œuvre proposé.

-Procéder à l'examen et à l'adoption par les sous-comités sectoriels des rapports des consultants nationaux sur les projets de plans d'actions sectoriels. Ces travaux seront faits lors d'ateliers résidentiels.

-Réaliser la synthèse des projets des plans d'actions sectoriels et rédiger le projet de rapport « Plans d'action ». Ce travail sera réalisé par le STP assisté par le consultant international.

-Réunir le Comité Technique des Programmes Statistiques pour examiner le projet de rapport « Plans d'Action ».

-Finaliser le rapport «Plans d'actions» et le transmettre au Conseil National de la Statistique pour validation et décision.

-Organiser la réunion du Conseil National de la Statistique

-Organiser l'atelier national de restitution sur les Plans d'action et de préparation de l'étape 5 « Mise en œuvre du SDS ».

- Préparer une communication en Conseil des Ministres sur les Plans d'actions.

-Rédiger le document de synthèse de la SDS. Ce travail sera effectué par le STP assisté par le consultant international.

6.5 Etape 5 : Mise en œuvre du SDS

Cette étape est consacrée aux activités préparatoires de la mise en œuvre du SDS, à savoir:

-Assurer la reproduction et la diffusion du document de synthèse du SDS.

- Mettre en place le dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du SDS

- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du SDS : ressources nationales et contributions des partenaires au développement.

VIII. BUDGET MOYENS ET SOURCES DE CONTRIBUTION

7. 1 Les moyens nécessaires

Ils sont relatifs aux points suivants :

-Fonctionnement des sous-comités sectoriels/thématiques : organisation d'ateliers pour adopter les rapports sectoriels

-Organisation des ateliers nationaux (lancement, restitution)

-Organisation des ateliers de formation méthodologique

-Fournitures de bureau

-Communication/Sensibilisation

-Impression et diffusion de documents.

Le budget prévisionnel de l'élaboration du Schéma Directeur de la *Statistique s'élève à cent quatre vingt six millions sept cent soixante six mille quatre cent trente cinq francs CFA (186 766 435 FCFA)* dont cent trente cinq millions huit cent soixante huit mille quatre cent trente cinq francs CFA (*135 868 435 FCFA*) acquis dans le cadre de l'exécution du projet d'Appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) à la DPS et à la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) et cinquante millions huit cent quatre vingt dix huit mille francs CFA (*50 898 000 FCFA*) à la charge de l'Etat à travers le budget de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie).

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses prévisionnelles par grandes rubriques.

On trouvera en annexe le budget prévisionnel détaillé.

BUDGET PREVISIONNEL EN F CFA			
RUBRIQUES	FINANCEMENT		TOTAL
	ANSD	BAD	TOTAL
1. CONSULTANT INTERNATIONAL		30 404 348	30 404 348
2. GROUPE DE TRAVAIL THEMATIQUE	49 900 000	49 400 000	99 300 000
2.1 Consultants nationaux (7)	48 500 000		48 500 000
2.2 Ateliers formation méthodologique (3)	1 400 000		1 400 000
2.3 Ateliers résidentiels (3)		25 800 000	25 800 000
2.4 Atelier sous-comité "Statistiques régionales"		8 600 000	8 600 000
2.5 Frais de rédaction des sous-comités		15 000 000	15 000 000
3. ATELIERS NATIONAUX		28 400 000	28 400 000
3.1 Atelier de lancement (01)		7 100 000	7 100 000
3.2 Atelier de restitution (03)		21 300 000	21 300 000
4. FOURNITURES ET DIVERS		10 000 000	10 000 000
5. COMMUNICATION / SENSIBILISATION		10 000 000	10 000 000
6. IMPRESSION ET DIFFUSION DOCUMENT FINAL		5 000 000	5 000 000
7. SOUS TOTAL	49 900 000	133 204 348	
8. DIVERS ET IMPREVUS (2%)	998 000	2 664 087	3 662 087
TOTAL	50 898 000	135 868 435	186 766 435

X. ANNEXES

Annexe 1 : Chronogramme détaillé d'élaboration du SDS

Annexe 2 : Budget prévisionnel détaillé pour l'élaboration du SDS

Annexe 3 : Textes législatifs et réglementaires

- Loi n°2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques
- Décret n°2005-436 du 23 mai 2005 relatif à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal.
- Décret n° 2005-435 du 23 mai 2005 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil National de la Statistique et du Comité Technique des Programmes Statistiques

Annexe 4: Termes de référence

- Termes de référence de l'atelier de lancement du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique.
- Termes de référence des sous-comités sectoriels/thématiques
- Termes de référence du Consultant international
- Termes de référence des consultants nationaux

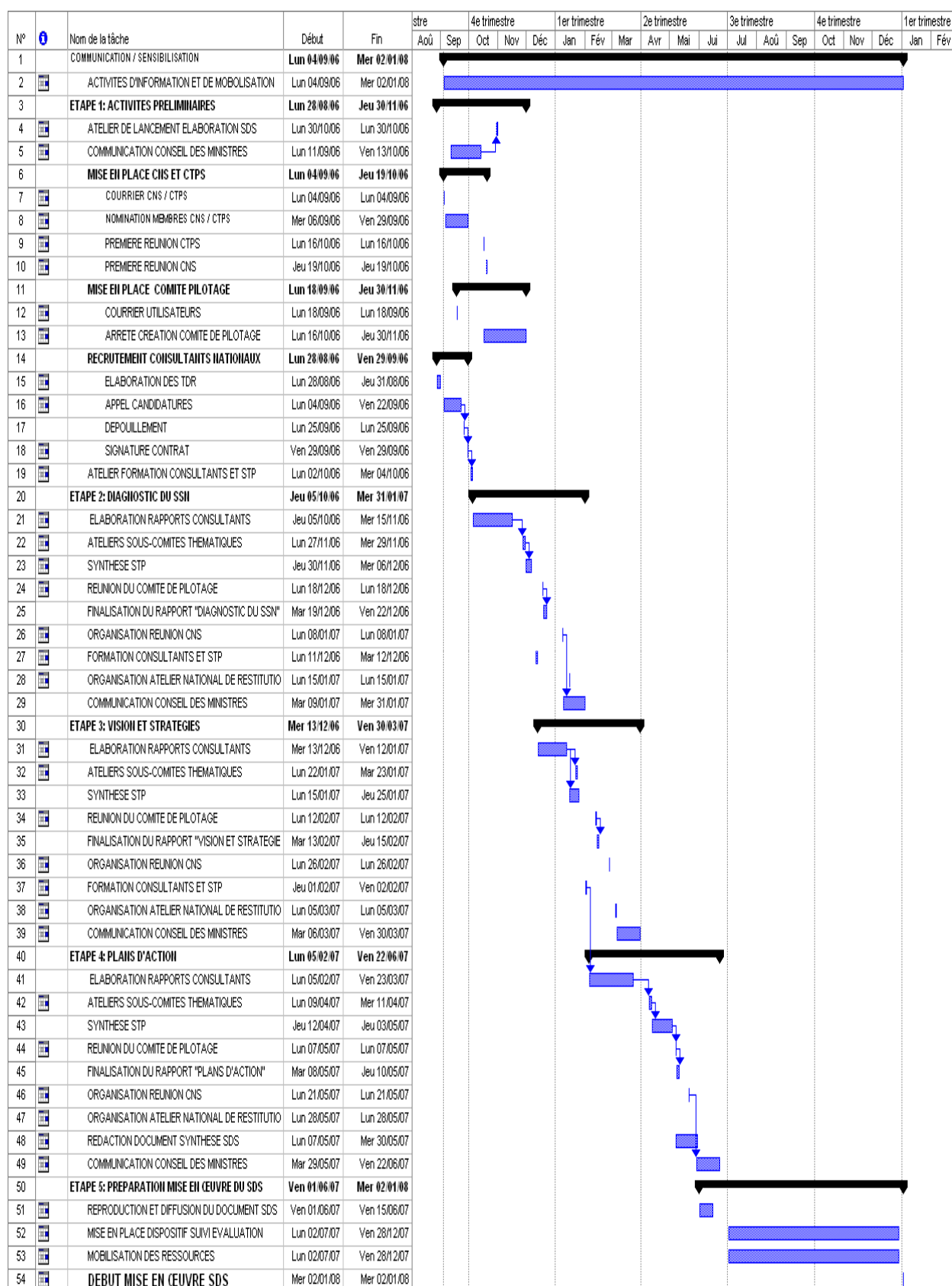
Annexes 5 : Etudes et Rapports

- Etude sur l'Ebauche du Schéma Directeur de la Statistique du Sénégal
- Etude sur l'Intégration du département de la Statistique et de la Démographie de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal
- Rapport sur l'Observation des Normes et Codes dans le domaine de la Statistique (Fonds Monétaire International)
- Rapport Delorme sur la faisabilité du volet d'Appui au Système Statistique National du Sénégal. Août 2003.

Annexes 6 : Documents techniques de référence

On trouvera sur le site de PARIS21 (www.paris21.org) une documentation utile, relative à l'élaboration des Stratégies Nationales de Développement de la Statistique.

Annexe 1 : Chronogramme détaillé d'élaboration du SDS



Annexe 2 : Budget prévisionnel détaillé pour l'élaboration du SDS

BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL EN FCFA		
RUBRIQUES	ELEMENTS DE CALCUL	TOTAUX
1. CONSULTANT INTERNATIONAL		30 404 348
2. GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE		99 300 000
2.1 Consultants nationaux (5+2)		48 500 000
Deux Consultants pour le sous comité "Statistiques régionales"	2	
Nbre de jours ouvrables (25 par consultant)	50	
Per diem	30 000	
Honoraires par jour	100 000	
Coût total des deux consultants	6 500 000	
Consultants autres sous-comités (5) : un consultant par sous-comité	5	
Nbre de jours (28 jours ouvrables par phase du processus)	84	
honoraires par jour	100 000	
Coût d'un consultant	8 400 000	
Coût total des cinq consultants	42 000 000	
2.2 Ateliers de formation méthodologique (3)		1 400 000
Consultant international	3	
Consultants nationaux	7	
ANSD	2	
STP	8	
nbre de participants	20	
nbre de jours (3+2+2)	7	
Eléments de coût		
Pauses café + Déjeuner (10 000 par pers et par jour)	10 000	
Fournitures de bureau (pour mémoire)		

BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL EN FCFA

RUBRIQUES	ELEMENTS DE CALCUL	TOTAUX
2.3 Ateliers résidentiels (5 sous comités)		25 800 000
Nbre de jours	3	
5 sous-comités de 15 pers	75	
Personnel ANSD	15	
Autres	10	
Nbre de personnes	100	
Eléments de coût	Coût unitaire	Coût total
Prise en charge à l'hôtel / pers (Nuitée, deux pauses café + dîner + déjeuner)	25 000	7 500 000
Location de deux cars A / R (150 000 par voyage. Deux voyages)	150 000	600 000
Location 01 salle plénière et 5 salles commissions et Secrétariat / 3 jrs (à confirmer)	500 000	500 000
Fournitures de bureau (Pour mémoire)		
Coût total Séminaire d'un atelier résidentiel		8 600 000
2.4 Atelier sous comité "Statistiques régionales"		8 600 000
Nbre de jours	2	
Régions (10)	60	
Dakar	6	
ANSD	10	
Directions nationales	10	
AMS, Elus locaux	4	
Société civile (ONG,...;)	5	
Autres participants	5	
Nbre de personnes	100	
Eléments de coût	Coût unitaire	Coût total
Pauses café / Déjeuner	18 000	3 600 000
Per diem pour les participants venants des régions (60 pers / 20 000 jour)	20 000	2 400 000
Transport pers venant des régions (10 000 à l'aller et 10 000 au retour pour 60 pers)	20 000	1 200 000
Transport pers résidant à Dakar (5 000 par jour. Deux jours, 40 pers)	5 000	400 000
Location 01 salle plénière et 05 salles commission et Secrétariat (à confirmer)	500 000	1 000 000

BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL EN FCFA

RUBRIQUES	ELEMENTS DE CALCUL	TOTAUX
Coût total de l'atelier du sous comité "Statistiques régionales"		8 600 000
2.5 Frais de rédaction pour les 75 membres des sous-comités 1 000 000 / sous comité	1 000 000	15 000 000
3. ATELIERS NATIONAUX (4)		28 400 000
3.1 Atelier de lancement (1)		7 100 000
Nbre de jours	1	
Nbre de personnes	200	Nbre jours
Membres sous-comités		
ANSD		
CTPS		
STP		
Consultants (international et nationaux)	7	
Autres invités		
Eléments de coût	Coût unitaire	Coût total
Pauses café / Déjeuner	18 000	3 600 000
Remboursement frais de transport (5 000 jour)	5 000	2 000 000
Location 01 salle plénière et Secrétariat	1 500 000	1 500 000
Fourniture et Secrétariat (pour mémoire)		
Coût d'un atelier		7 100 000
3.2 Ateliers de restitution (3)		21 300 000
Nbre de jours	1	
Nbre de personnes	200	Nbre jours
Membres sous-comités		
ANSD		
CTPS		
STP		
Consultants (international et nationaux)	7	

BUDGET DETAILLE FEUILLE DE ROUTE SDS SENEGAL EN FCFA

RUBRIQUES	ELEMENTS DE CALCUL	TOTAUX
Autres invités		
Eléments de coût	Coût unitaire	Coût total
CTPS	18 000	3 600 000
Remboursement frais de transport (5 000 jour)	5 000	2 000 000
Location 01 salle plénière et Secrétariat	1 500 000	1 500 000
Fourniture et Secrétariat (pour mémoire)		
Coût d'un atelier		7 100 000
4. FOURNITURES ET DIVERS		10 000 000
5. COMMUNICATION / SENSIBILISATION		10 000 000
6. IMPRESSION ET DIFFUSION DOCUMENT FINAL		5 000 000
7. SOUS TOTAL		183 104 348
8. DIVERS ET IMPREVUS (2%)	0,02	3 662 087
9. TOTAL GENERAL		186 766 435
Dont :		
ANSD		50 898 000
BAD		135 868 435